

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Actualité

Date de publication : 11/03/2021

IS - INT - RES - Sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit) - Publication urgente

Séries / Divisions :

IS - BASE ; IS - GPE ; INT - DG ; RES - IS

Texte :

La présente publication a pour objet de commenter les effets du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE) sur les avantages fiscaux consentis aux personnes physiques et morales en faveur des investissements réalisés dans l'UE ou dans l'Espace économique européen (EEE).

A cet effet, des mesures d'accompagnement sont prévues dans :

- [l'ordonnance n° 2020-1595 du 16 décembre 2020 tirant les conséquences du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne en matière d'assurances, de placements collectifs et de plans d'épargne en actions](#) ;
- [l'arrêté du 22 décembre 2020 portant fixation de la période d'adaptation mentionnée à l'article 3 de l'ordonnance n° 2020-1595 du 16 décembre 2020 tirant les conséquences du retrait du Royaume-Uni de l'union européenne en matière d'assurances, de placements collectifs et de plans épargne en actions.](#)

Des mesures de tempérament sont également prévues dans le prolongement de ces textes s'agissant d'investissements réalisés dans l'UE-EEE aussi bien par les personnes physiques que par les personnes morales.

Sont également commentés les dispositifs issus des dispositions de [l'article 32 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019](#) modifiant les dispositions du 6 de [l'article 223 L du code général des impôts \(CGI\)](#), et les mesures de tempérament prévues dans leur prolongement, concernant le périmètre des groupes fiscaux dont le chaînage capitalistique comporte des sociétés établies au Royaume-Uni, et les distributions entre des sociétés établies dans cet État et des sociétés établies en France.

Sont enfin précisées les dispositions transitoires concernant les conséquences du retrait du Royaume-Uni en matière de transfert de siège ou d'établissement.

Actualité liée :

X

Documents liés :

BOI-IS-BASE-10-10-20 : IS - Base d'imposition - Produits - Produits de participation reçus de filiales et abandons de créances reçus de la mère dans le cadre du régime fiscal des sociétés mères et filiales - Définition des produits en cause et modalités de prise en compte des charges y afférentes

BOI-IS-BASE-10-15 : IS - Base d'imposition - Produits de participation non éligibles au régime fiscal des sociétés mères et filiales perçus de filiales européennes

BOI-IS-GPE-20-20-20-10 : IS - Régime fiscal des groupes de sociétés - Détermination du résultat d'ensemble et de la plus ou moins-value d'ensemble - Retraitements nécessaires à la détermination du résultat et de la plus ou moins-value d'ensemble - Retraitements relatifs aux produits de participation intragroupe - Règles générales de retraitement des produits de participation intragroupe

BOI-IS-GPE-50-60-40 : IS - Régime fiscal des groupes de sociétés - Opérations de restructurations du groupe - Cas particuliers dont le chaînage capitalistique comporte des sociétés établies hors de France - Retrait de l'Union européenne ou de l'accord sur l'Espace économique européen de l'Etat dans lequel est établie une société participant au chaînage capitalistique d'un groupe fiscal

BOI-INT-DG : INT - Dispositions communes et générales

BOI-INT-DG-15 : INT - Dispositions communes- Sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit)

BOI-INT-DG-15-10 : INT - Dispositions communes - Sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne - Dispositions applicables aux personnes physiques

BOI-INT-DG-15-20 : INT - Dispositions communes - Sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne - Dispositions applicables aux personnes morales

BOI-RES-IS-000035 : RES - Impôt sur les sociétés - Produits de participation provenant de sociétés soumises au Royaume-Uni à un impôt équivalent à l'impôt sur les sociétés - Conséquences du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et de l'accord sur l'Espace économique européen

Signataire des documents liés :

Christophe Pourreau, directeur de la législation fiscale